

MAGALI HARDOUIN-LEMOINE

GRÉGUM - UNIVERSITÉ DU MAINE
UMR 6590 - ESO

A Mont-Saint-Martin, la réflexion sur la ZUP du Val Saint-Martin est engagée depuis plusieurs années, ceci au travers de multiples procédures : le quartier a été déclaré Zone d'éducation prioritaire (ZEP) et, le 27 janvier 1986, le conseil municipal demandait à bénéficier du dispositif de Développement social des quartiers (DSQ). Depuis peu, le Val est classé en Zone de Redynamisation Urbaine.

La présente communication veut montrer, à travers l'exemple du Val Saint-Martin, l'importance des infrastructures de proximité dans la politique de la ville.

I- L'ACTIVITÉ SIDÉRURGIQUE À L'ORIGINE DE L'ESSOR ET DU DÉCLIN DU VAL SAINT-MARTIN

L'industrie sidérurgique dans le bassin de Longwy prend son essor véritable à la fin du XIXe. Après la Seconde Guerre mondiale, l'afflux d'ouvriers est si important qu'il est nécessaire de prévoir des nouveaux logements. En 1957, les urbanistes recherchent des terrains qui peuvent accueillir une opération d'envergure. Ils ne peuvent retenir ceux du plateau ouest de Longwy, du fait de la localisation du gisement ferrifère toujours en exploitation, mais proposent la plaine à vocation agricole qui, située au pied de Mont-Saint-Martin, longe la frontière belge. L'arrêté préfectoral du 7 octobre 1959 crée la Zone à Urbaniser en Priorité de Mont-Saint-Martin. De village agricole de 392 âmes en 1801, Mont-Saint-Martin devient alors une cité dortoir de Longwy dans les années soixante avec plus de 11 500 habitants, sans pour autant s'appuyer sur une grosse unité sidérurgique. L'aménagement est effectué par la SEBL (Société d'équipement du Bassin de Longwy). Mais cette croissance ne s'accompagne pas de richesses économiques puisque la ville ne dispose d'aucune unité de production. Son budget est donc particulièrement fragile mais doit faire face à la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires (hôpital). Les entreprises sidérurgiques logent donc leurs ouvriers soit en direct dans le parc de logement en cités, soit dans la ZUP de Mont-Saint-Martin, par l'intermédiaire de deux bailleurs, la « Familiale du Nord-Est » et COFIMEG. La ZUP,

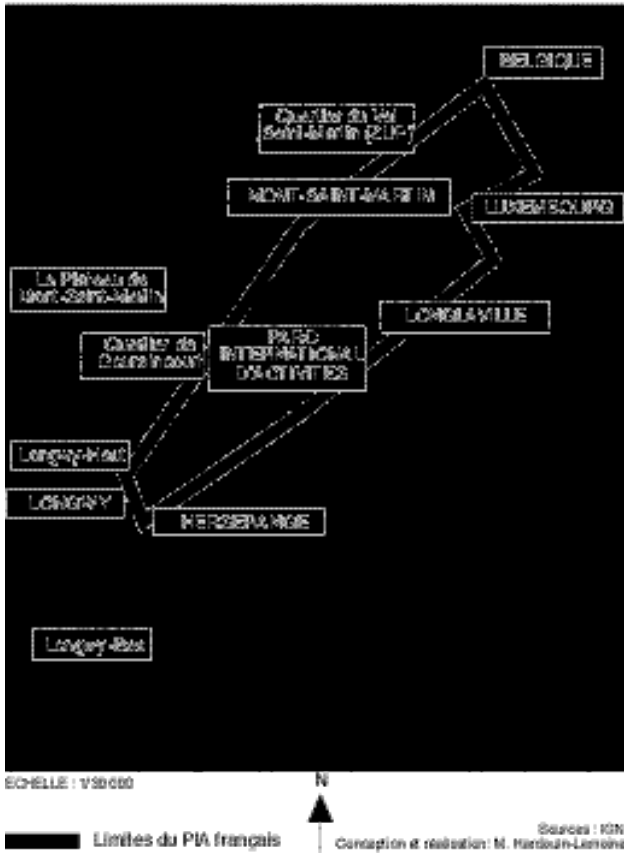
construite entre 1964 et 1979, permet de répondre à une demande de logements très forte, induite par le développement de la sidérurgie d'une part, d'autre part par la vétusté du parc des cités ouvrières.

Au milieu des années soixante-dix, la crise de la branche sidérurgique apparaît. Le paysage économique et social de la Lorraine en est complètement modifié. La chute du nombre d'ouvriers employés dans la sidérurgie dans le bassin de Longwy est dramatique : environ 24 000 salariés en 1960, ils ne seront plus que 700 en 1994. Si les emplois sidérurgiques sont touchés, ceux qui dépendent de cette industrie le sont également. Le nombre de chômeurs passe de 1 107 personnes en août 1975 à 3 468 en juin 1983, et la population abandonne le bassin (moins 12 % entre 1975 et 1982, soit une perte de plus de 11 300 personnes).

Mont-Saint-Martin souffre particulièrement du déclin de l'industrie sidérurgique. Sur cette commune, la baisse du nombre de résidences principales est six fois plus élevée que dans l'ensemble de la zone d'emploi de Longwy. Par ailleurs, le Val Saint-Martin et les cités ouvrières, qui abritaient les travailleurs de la sidérurgie, sont en partie délaissés. La vacance des logements s'est fortement développée à partir de 1982, atteignant début 1990 plus de 15 % de l'ensemble des logements. Afin de maîtriser ce phénomène, une partie du parc locatif social a été détruite. Les démolitions qui ont eu lieu courant 1990 ont ramené le taux de vacance à moins de 12 %. Un programme supplémentaire de démolition de 64 logements a, par la suite, abaissé ce taux autour de 10 %. La crise de la sidérurgie a donc eu des conséquences importantes sur le bâti du quartier. Les entreprises se sont complètement désengagées de la gestion de leur parc de logements et les bailleurs sociaux se sont retrouvés confrontés à de graves problèmes financiers. COFIMEG vend en 1991 trois bâtiments (208 logements) à la société *World Land* qui promet des réhabilitations.

Or, à ce jour, aucune des promesses n'a été tenue. Une procédure d'expropriation de la part de la mairie est engagée depuis plusieurs années contre cette société afin de détruire ces bâtiments qui donnent une image absolu-

Le parc international d'activités et les communes de Longry, Mont-Saint-Martin et Longjumeau



ment effrayante de la ville de Mont-Saint-Martin.

Des problèmes sociaux sont apparus sur le quartier parmi lesquels le chômage des jeunes qui aboutit à la marginalisation, voire la délinquance, une paupérisation qui se traduit par des impayés de loyers, la dégradation de l'image du quartier, un échec scolaire supérieur à la moyenne, une mobilité résidentielle importante qui entraîne un phénomène de vacance important, un sentiment d'exclusion et le désintérêt pour la vie collective (Tableau n° 1).

Tableau N° 1
L'activité de la population : Quelques données pour 1990

- taux d'activité/population totale	34,2 %
- taux d'activité des 20-59 ans	64,4 %
- taux d'activité des femmes de 20-59 ans	50,6 %
- taux d'inactifs	65,8 %
- taux d'inactifs de la tranche 20-59 ans	35,6 %
- taux d'inactivité des femmes de 20-59 ans	49,4 %
- taux de chômage	21,5 %

Source : Mairie de Mont-Saint-Martin

II- LE REDÉVELOPPEMENT DU VAL SAINT-MARTIN : LE CONTEXTE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La destruction du quartier du Val Saint-Martin n'est qu'un exemple parmi bien d'autres espaces touchés par des difficultés économiques et sociales. Tous regroupent une proportion importante de chômeurs et de populations immigrées habitant des logements sociaux qui forment une large part du parc immobilier. À cela s'ajoutent un équipement commercial réduit et un manque flagrant de services publics. L'ampleur de ce processus oblige les gouvernements français successifs à intervenir par le biais d'actions diversifiées regroupées sous le terme de « politique de la ville ».

En 1977 apparaît un programme « Habitat et Vie sociale » (HVS) dont l'objectif est d'améliorer l'habitat. En 1981, quelques zones d'éducation prioritaires sont délimitées et en 1992 démarre le Développement social des quartiers (DSQ) qui concentre des aides accordées aux HLM pour entreprendre des actions de réhabilitation. En 1984 le Comité interministériel pour les villes voit le jour et en 1988 c'est au tour de la Délégation interministérielle à la Ville (DIV). Ces deux organes réunissent périodiquement les acteurs concernés par les différents programmes pour prendre des décisions et veiller à leur exécution. En 1989, le Développement Social Urbain (DSU) remplace le DSQ. Puis, dans les années quatre-vingt-dix, la politique de la ville se déconcentre au profit d'actions beaucoup plus locales.

En 1994, 200 contrats de ville sont adoptés (1 200 quartiers sont concernés par cette mesure) ainsi que 24 Programmes d'aménagement concertés du territoire urbain (PACT Urbains) et 12 Grands Projets urbains. Ils regroupent un ensemble d'actions destinées à améliorer l'habitat, à développer des services publics, à créer des emplois, etc. À partir de 1996, avec le Pacte de relance pour la Ville, sont considérées comme prioritaires les Zones urbaines sensibles (ZUS), les Zones de redynamisation urbaines (ZRU) et enfin les Zones franches urbaines (ZFU).

À toutes ces actions s'ajoutent des lois ayant pour objectif d'accompagner le processus de redéveloppement : la loi Besson sur le droit au logement, la loi d'Orientation de la Ville, la loi relative à la lutte contre les exclusions. Le redéveloppement du quartier du Val Saint-Martin est donc un exemple à replacer dans le cadre de la politique de la ville.

III- LES ACTIONS DE PROXIMITÉ ENTREPRISES DANS LE VAL SAINT-MARTIN

Le Val Saint-Martin comporte trois espaces distincts : la zone de Liège, celle des Violettes et celle de l'avenue du 8 mai 1945. La montée de la délinquance et de la violence dans ces trois espaces fait que le quartier du Val devient difficile à vivre pour la population résidente tandis qu'il est complètement ignoré par la population des quartiers les plus anciens.

Pour changer et modifier cet état de fait, la réflexion de la municipalité s'est portée sur l'avenue du 8 mai 1945. Cette dernière regroupe des immeubles de logements collectifs dont l'implantation se résume à six barres (il n'en reste plus que cinq aujourd'hui) et une tour (également détruite). Les barres comptent cinq niveaux qui s'étalent sur 125 à 150 mètres de longueur. Deux constatations ont ainsi été faites. D'une part, le manque d'infrastructures de proximité était patent (services administratifs, complexe sportif) alors que plus de la moitié de la population de la commune habitait le quartier, tandis que les infrastructures commerciales existantes étaient si mal mises en valeur qu'elles en étaient délaissées. D'autre part, l'ensemble massif et peu entretenu des barres d'immeubles et de la tour qui encadrait cette avenue véhiculait une mauvaise image du quartier en général. Situé au point de jonction entre le Val Saint-Martin et les autres quartiers de la commune, il n'engageait pas à aller plus loin. La municipalité a ainsi choisi de faire de l'avenue du 8 mai 1945, l'espace-clé de revitalisation de ce quartier. Cette voie doit s'imposer comme un élément fédérateur des différents espaces du Val, en développant une animation susceptible d'attirer les habitants du quartier, et elle doit devenir un point de contact entre la ZUP et la ville ancienne, soit une nouvelle centralité. Il s'agit donc d'ouvrir le Val à lui-même, c'est-à-dire parvenir à ce que les gens communiquent entre eux et vivent au mieux dans leur quartier. Il s'agit également de l'ouvrir à la ville en favorisant l'implantation d'éléments attractifs pour la population extérieure.

1- La revitalisation du centre commercial

Le centre commercial des Bleuets est situé sur la rue de Bordeaux. Il se présente sous la forme d'un bâtiment bas, dessiné en U, qui abrite de petites cellules commerciales. Les abords immédiats de cette structure ne sont pas clairement affectés. La place du 19 mars est en fait une vaste espla-

nade goudronnée, utilisée comme un espace de stationnement pour les clients du centre commercial. Largement surdimensionné, ce parking accueille également le marché du quartier. L'absence d'identité clairement affirmée de ce site l'a transformé en un espace pour quelques familles nomades. Un autre espace enherbé apparaît de l'autre côté du centre commercial longé par la rue des Bleuets et la rue de Bordeaux. Il est complètement inutilisé et n'est pas mis en valeur. Les commerçants qui occupent le centre commercial ne sont pas regroupés en association. Il n'existe donc pas de véritable solidarité entre eux, ce qui nuit au fonctionnement de l'ensemble. Aucun effort de rénovation n'a jamais été entrepris. Il en est de même pour les activités purement commerciales puisqu'il n'y a jamais eu d'opération promotionnelle de masse pour les fêtes de fin d'année. Tout ceci explique la baisse progressive de fréquentation du centre commercial des Bleuets.

Plusieurs pistes de réflexion ont été engagées parmi lesquelles la restructuration urbaine de tout le secteur du centre, en particulier de ses abords immédiats (place du 19 mars et espace vert). Tout en gardant suffisamment de place pour le stationnement de la clientèle des Bleuets ainsi que pour l'organisation du marché, il est envisagé de bâtir des locaux à usage commercial en bordure du boulevard du 8 mai 1945 et de la rue Blondeau. Ce type d'agencement permettrait de fermer l'esplanade et de lui conférer un véritable caractère de place. Ces nouveaux commerces, générateurs d'animation, s'intégreraient bien à l'esprit du boulevard et viendraient renforcer les structures existantes. Par ailleurs, la municipalité souhaite ouvrir au maximum l'espace de vente des Bleuets vers l'extérieur afin de dégager le centre commercial. Cependant, pour cette opération, il faudrait démolir le bloc *World Land* pour faire place à un parking arasé au niveau du sol des magasins. Mais les résistances rencontrées avec les promoteurs de cette société suspendent un tel projet pourtant générateur de dynamisme. Enfin, une restructuration commerciale est également à l'étude. Elle vise à faire coopérer les différents commerçants entre eux afin que l'ensemble devienne plus attractif. Il est aussi prévu d'ouvrir un magasin de vente de type *discount*, répondant aux besoins de la population du quartier.

2- Les complexes sportifs et associatifs

Le quartier du Val est un quartier comprenant une forte proportion de jeunes. La réalisation d'un certain nombre d'infrastructures sportives de proximité était donc nécessaire et attendue.

En 1991, dans le cadre du plan global pour les jeunes et la

ville, le ministère de la Jeunesse et des Sports a lancé l'implantation d'équipements sportifs de proximité. Mont-Saint-Martin a figuré parmi les communes bénéficiaires, à ce titre, elle a reçu la somme de 150 000 F afin de créer dans la ZUP deux terrains de mini-football sur gazon, une aire bitumée pour le handball, le basket et le volley-ball et un complexe sportif.

La salle des sports a vite été perçue comme un véritable poumon social puisque son utilisation permettait à tous les scolaires (maternelles, primaires et secondaires) de bénéficier d'un lieu pour mener à bien leurs activités sportives. L'amplitude des horaires d'ouverture (jusqu'à 22 heures) laissait la possibilité aux jeunes du quartier d'organiser des actions sportives informelles. Or, cette salle a été détruite par un incendie criminel en juillet 1994, les élus ont donc décidé, répondant aux nouveaux besoins des associations et des utilisateurs, de recréer une structure comprenant deux plateaux sportifs, ainsi qu'un dojo pour les activités d'arts martiaux. Ce nouvel équipement doit devenir un lieu de vie central et participer à l'intégration urbaine et à la cohésion sociale du quartier.

La ZUP comprend également un lieu sportif et culturel appelé les « cantines du stade ». Situées en bordure du quartier du Val, masquées par les remblais du stade, elles sont composées de bâtiments de 6 mètres de largeur, tout en longueur. Or, ce lieu, que des jeunes trouvaient opportun pour réaliser leur envie d'expression sportive ou musicale, était monotone et sans animation visuelle. Une première tranche de travaux a permis de détruire la plus grande barre de logements inoccupés, de créer une voie d'accès et quelques places de parking ainsi qu'une aire de jeux extérieure composée de deux terrains de basket et d'un terrain de handball. Ces travaux de rénovation ont permis entre autres la réalisation d'un café « concert associatif ». Cette initiative prolonge le travail déjà entrepris depuis plusieurs années par différents groupes de jeunes qui y ont aménagé des locaux de répétition musicale. L'ensemble de cet aménagement provoque ainsi la création d'un espace homogène lié aux activités de la jeunesse.

3- La structuration du centre de quartier

À Mont-Saint-Martin, le programme européen de reconversion objectif 2 a permis de subventionner une véritable opération de construction d'un noyau civique dans le cadre de la procédure du développement social. Ce projet consistait à développer des infrastructures de proximité pour les personnes les plus en difficulté de la commune et favoriser

l'intégration du quartier au reste de la commune afin d'éviter les phénomènes de dysfonctionnement et de rejet de part et d'autre.

Le pouvoir attractif de l'ancienne mairie de Mont-Saint-Martin était très faible et le cadre même du bâtiment ne permettait pas de répondre à l'évolution du travail du personnel administratif. Dans le cadre du Développement Social des Quartiers mené par la ville sur le Val, il a été décidé la création dans ce quartier d'une nouvelle mairie afin, d'une part, de se rapprocher de la population la plus en détresse de la ville et, d'autre part, d'accroître les relations et les échanges entre ce quartier et le reste de la ville. L'idée de construire une nouvelle mairie, un bureau de poste et de police ainsi que divers locaux culturels et sociaux, c'est-à-dire des infrastructures de proximité, donnait ainsi l'occasion de recomposer ce quartier. Situé au centre du cercle des équipements du Val (directement en contact avec le parc, les équipements sportifs et les groupes scolaires), l'hôtel de ville assure une articulation entre la ville ancienne et la ZUP et permet des relations piétonnes plus faciles pour les habitants du quartier. Ce centre permet ainsi aux résidents du Val d'utiliser des services à proximité de leur domicile, mais il oblige également les habitants des autres quartiers à venir dans le Val, et par là même, à pratiquer cet espace. Son édification, sur un terrain précédemment occupé par une tour de quatorze étages et de 10 000 mètres carrés dynamitée par foudroyage intégral en juin 1990, a coûté 14 millions de francs en 1992, décomposés de la manière suivante : 7,6 millions pour l'Hôtel de Ville, 3,5 millions pour les abords et le parvis, 3,2 millions pour la poste et la police. L'ensemble des investissements, soit 21,3 millions de francs (espaces extérieurs et centre administratif) ont bénéficié de subventions État, Région, FEDER, Conseil Général, ceci pour un total de 11,8 millions de francs. La commune a, quant à elle, participé à hauteur de 9,5 millions.

Par ailleurs, le Val Saint-Martin manquait de structures d'animation à dimension éducative alors que les besoins de la population étaient très grands. C'est pourquoi la municipalité a favorisé l'implantation d'un centre socioculturel au sein du quartier. Cette structure, édifiée derrière le centre administratif, complète la panoplie d'infrastructures de proximité érigées pour développer le quartier. Elle incite également les habitants des autres quartiers, et même des communes limitrophes, à venir dans un secteur auquel ils ne sont pas accoutumés. Outre la banalisation du Val au sein de la commune et de l'agglomération, il s'agit également de faire entrer la culture dans la vie des habitants de ce quartier. Pour cela, le centre socioculturel

remplit plusieurs fonctions au travers des différents lieux qu'il regroupe. La bibliothèque comprend trois sections (petite enfance, adolescents, adultes) et elle dispose d'un dispositif de consultation et d'une salle de travail, ainsi que d'un service de prêt et d'un centre d'éveil de la petite enfance. Des salles d'activités sociales et éducatives sont également prévues pour les adolescents et les adultes, dans le cadre d'actions de formation ou pour les travaux des associations. On compte aussi une salle de spectacles de 215 places (conçue de manière évolutive, elle peut être transformée en salle de conférence) et une salle d'arts martiaux. Le coût total du chantier est de 11 360 000 F HT, avec des subventions entre autres du Conseil Général et du FEDER.

En complément de ces constructions, le boulevard du 8 mai 1945 a été aménagé pour améliorer les conditions de sécurité par une réduction de l'emprise de la voie de circulation (la largeur de la voie est ramenée à six mètres au lieu de dix) et la création d'un système de « chicanes » pour diminuer sa linéarité. Par ailleurs, ont été créés une contre-allée et un parking sur toute sa longueur avec des plantations.

Il convient d'insister sur l'originalité d'une telle opération. L'ancienne mairie se situait dans le vieux Mont-Saint-Martin. La municipalité a décidé de transférer la plupart des infrastructures de services publics en pleine ZUP pour redynamiser ce quartier en proie à une déqualification. C'est véritablement un geste politique fort.

Conclusion

Grâce aux actions de la politique de la ville, la reconquête du Val Saint-Martin a pu s'amorcer en partie au travers des opérations de proximité suivantes: la réhabilitation du centre commercial des Bleuets, la construction d'infrastructures sportives et la création d'un centre administratif et culturel.

De nombreux autres travaux ont été réalisés au titre des aménagements urbains. Ainsi les places de Liège et de Lille ont été restructurées et plantées afin de faciliter la rencontre et la convivialité. Elles forment maintenant des espaces centraux dans leur zone d'habitat respectif. La cour de la maternelle Jean Macé a fait l'objet d'une restructuration avec l'adjonction d'un théâtre de verdure et des aires de jeux pour enfants.

Cependant, il reste beaucoup à faire pour continuer à améliorer les conditions de vie des résidents de ce quartier et son

intégration dans la ville. Certaines procédures engagées sont tout d'abord à poursuivre: c'est le cas de la structuration d'un secteur centre de vie autour du boulevard du 8 mai 1945. D'autres opérations sont à mettre en route, en particulier l'implantation d'activités au sein du quartier. Enfin, le parc central nécessite de faire l'objet d'une réflexion poussée afin de lui donner une véritable image de parc urbain.

Néanmoins, si le développement d'infrastructures de proximité est un élément fondamental au service de la politique de la ville, il ne règle pas tous les problèmes sociaux et ne peut être efficace que s'il s'accompagne de la création d'emplois. L'aspect économique est primordial.

Bibliographie

- BOOTH P., GREEN H., PARIS D., Les politiques urbaines en France et en Grande-Bretagne: éléments pour une approche comparative, *Hommes et Terres du Nord*, 1997, n° 1, p. 2-10.
- BOYER J.-C., *Les banlieues en France*, Territoires et sociétés, Armand Colin, 2000, 206 p.
- CHALINE C., *Les politiques de la ville*, PUF, Que-sais-je? 1997, 130 p.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, *Les potentialités et les défis de la grande région transfrontalière*, Luxembourg, CES, 1995, 30 p.
- DAVIET FELIU BADALO S. (1990), *Le bassin houiller lorrain et son espace frontalier*, Aix-Marseille II, Thèse de géographie, 416 p.
- DESHAYES J.-L., Distance sociale et distance spatiale, d'une génération à l'autre dans le bassin de Longwy, *Société française*, n° 10, 1998, p. 32-39.
- GAUNARD M.-F., Réflexion sur une stratégie d'organisation territoriale des espaces urbains frontaliers: agglomérations ou réseaux de villes transfrontaliers dans l'espace Saar-Lor-Lux? *Hommes et terres du Nord*, 1998, n° 1, p. 17-24.
- HARDOUIN-LEMOINE M. (2000), *Les États et l'Union Européenne dans le redéveloppement des bassins industriels en crise: étude comparée des bassins de Longwy (France) et de Sheffield (Grande-Bretagne)*, Le Mans, thèse de géographie, 486 p.